



RÉDACTEURS : O. Carreras - E. Giraud

SERVICE : Département Formation et Vie étudiante - Service inter Universitaire de Pédagogie

DATE : 16 juin 2021

OBJET : Evolution de la tarification du Service inter Universitaire de Pédagogie (SiUP)

La formation initiale et continue des enseignants chercheurs de la communauté universitaire du site est au cœur des missions du SiUP.

L'offre de formation est co-construite avec les établissements et validée dans le cadre d'un Comité de Pilotage qui rassemble les représentants de chaque école et université. Cette offre est travaillée en fonction des besoins, en complémentarité avec ce qui est proposé dans les établissements. L'offre s'articule autour des trois compétences principales que sont La conception d'un dispositif de formation, l'encadrement des activités d'apprentissage, et l'évaluation des acquis apprentissages.

Les tarifs actuels reposent sur une facturation à l'acte de 48 € par personne formée pour une demi-journée de formation. Cette méthode de tarification induit un traitement administratif lourd (émission et traitement de nombreux bons de commande et des factures), dont le coût de gestion est supérieur aux sommes payées ou recouvrées.

Le traitement financier de chaque formation constitue également un frein à l'usage car il induit des délais de traitement des demandes plus longs et la mise en œuvre de procédures complexes.

Il est donc proposé de remplacer cette tarification à l'acte par la mise en place de forfaits annuels. Chaque établissement qui souhaite avoir recours aux formations du SiUP choisira le niveau de forfait en début d'année universitaire ; un ajustement pour basculer sur le niveau supérieur sera possible en cours d'année.

Proposition de 3 niveaux de forfait pour les formations :

Forfait 1 : 500€ permettant jusqu'à 10 demi-journées de formation en 2021-2022

Forfait 2 : 1000€ permettant jusqu'à 30 demi-journées de formation en 2021-2022

Forfait 3 : 1500€ permettant jusqu'à 60 demi-journées de formation en 2021-2022

Les trois niveaux incluent la formation des nouveaux entrants (gratuite, ne décompte pas de demi-journée du forfait).

Ces forfaits ont été calculés pour que le coût d'une demi-journée de formation soit dégressif.

La gratuité est maintenue pour tous les autres services du SiUP, hors colloques.

Le Conseil d'administration est sollicité pour approuver l'évolution de la tarification et la mise en place d'une facturation sur la base de forfaits ajustables à partir de l'année universitaire 2021-2022.

*_*_*_*_*_*